



PLATS CUISINÉS

Raynal et Roquelaure soigne sa R&D

La société Raynal et Roquelaure a pu sécuriser une demande de crédit d'impôt recherche (CIR) grâce au concours de la société Sogedev. Créée par d'anciens fondateurs de sociétés fortement innovantes, Sogedev a pour vocation de conseiller les entreprises du même type, par exemple dans leur phase de démarrage et de développement lorsqu'elles souhaitent décrocher une aide à l'innovation d'Oséo. En matière fiscale, c'est notamment la procédure du crédit d'impôt recherche qu'elle rend plus accessible pour les PME en assurant l'expertise en amont pour s'assurer que les projets de R&D sont bien éligibles et qu'il n'y a aucun risque de redressement fiscal toujours susceptible de mettre en péril une entreprise. Sogedev rappelle à cette occasion que si 90 % des entreprises agroalimentaires ont une activité de R&D, il s'agit en majorité d'innovation de produit et de procédé, de marketing et même d'organisation. Or dans le cadre du CIR, seules les innovations de produit et de procédé sont prises en compte, ce qui impose de bien étudier la nature des travaux de R&D pour tirer au mieux profit de la réglementation qui permet d'obtenir sous forme de remboursement ou de réduction de l'IS, jusqu'à 50 % des dépenses réalisées.